



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Office national et structures administratives

Question écrite n° 4425

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur les delocalisations operees dans les administrations du ministere des anciens combattants et de l'Office national des anciens combattants. Des transferts de services ont, en effet, ete organises ces dernieres annees, notamment pour l'appareillage a Woippy et pour les cartes du combattant a Caen, au nom du seul principe de decentralisation applique scrupuleusement et sans aucune concertation prealable. Il lui demande donc de lui preciser s'il est dans ses intentions de revenir sur les delocalisations abusives dont l'une des consequences est d'avoir alourdi et complique la tache des administrations concernees.

Texte de la réponse

La delocalisation des emplois publics est un des aspects de la politique gouvernementale d'aménagement du territoire qui poursuit trois objectifs : la maitrise de l'evolution de la population de la region Ile-de-France, l'augmentation du nombre des metropoles provinciales et la reduction des ecartes entre les regions francaises. Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre entend ne pas remettre en cause les operations deja engagees ; il a pris par contre les dispositions necessaires pour que l'efficacite des services delocalises soit preservee dans un premier temps, amelioree tres prochainement. D'autres delocalisations ne pourraient resulter que d'une reflexion d'ensemble sur l'organisation des missions du ministere : elles seraient alors le fruit d'une reelle concertation entre tous les partenaires concernees pour repondre au double souci d'une meilleure satisfaction de l'usager et d'une economie pour le budget.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4425

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2157

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3319